

Paris, le 9 septembre 2014

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### **L'Association des maires de France est indépendante !**

Fondée en 1907 et reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF, par son fonctionnement politique pluraliste et paritaire, privilégie l'unité, dans le respect de toutes les sensibilités, sur toute autre considération. 35 906 adhérents (34 528 communes et 1 360 intercommunalités) lui confèrent une forte légitimité et représentativité institutionnelle.

L'AMF est donc une association indépendante, politiquement mais aussi financièrement. Les prises de position de l'AMF sont élaborées après des débats toujours très riches, dans le seul intérêt de ses adhérents, hors de toutes consignes extérieures.

Pour rappel, l'élection du président et des membres des instances de l'AMF, renouvelés tous les trois ans, est régie par des statuts. Ceux-ci ont d'ailleurs été récemment actualisés après consultation de tous les adhérents et approuvés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2014. Le Bureau, après avis du Comité directeur, a approuvé le règlement électoral le 22 mai puis la commission électorale paritaire a établi le 4 juin, entre autres, les modalités de la publicité de l'appel à candidatures et du dépôt de celles-ci.

A la date de clôture officielle des dépôts, le 18 juillet dernier, la commission électorale qui s'est réunie le même jour, a pris acte de la candidature de François Baroin et du dépôt d'une liste pour le Bureau comme pour le Comité directeur, listes composées sur la base de la parité politique comme cela se fait depuis plusieurs dizaines d'années. Les candidatures ayant été validées par la commission électorale, il n'est plus possible de les modifier d'ici l'Assemblée générale de novembre. Le respect des statuts de l'AMF s'impose à tous.

Ce calendrier est d'ailleurs celui habituellement retenu pour le renouvellement des instances. En effet, après validation officielle, l'ensemble du dossier électoral est imprimé au mois d'août pour être joint au dossier d'inscription au Congrès qui est envoyé à tous les adhérents début septembre.

Cette indépendance est plus que jamais nécessaire dans une période décisive pour l'avenir du bloc communal. Elle est indispensable pour porter haut et clair la voix des collectivités locales de proximité, dans le cadre d'un dialogue exigeant mais toujours loyal et constructif avec l'Etat.

**Contacts Presse :**  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)